

Retraites, Salaires, Emploi, Services publics...

Après avoir renfloué les banques et sauvé le CAC40,
le Gouvernement veut faire les poches des salariés et des retraités !

1993, 2003, 2010 série de réformes qui prétendent « sauver la retraite par répartition ». En réalité : diminution déjà largement engagée des retraites présentes et à venir, voie à la capitalisation ouverte ... pour ceux qui peuvent et sans aucune garantie sur l'avenir mais pour le plus grand profit des banques, des assurances, des « marchés ».

Travailler plus longtemps pour une retraite amputée ?

le Gouvernement veut imposer un nouvel allongement de la durée de cotisation (impossible à atteindre donc retraite fortement amputée) et un report de l'âge légal de la retraite après 60 ans, ce qui entraînera par ailleurs un report parallèle de l'âge, actuellement fixé à 65 ans, où un salarié peut liquider sa retraite sans décote.

L'imposture de l'argument « démographique »

- **La principale raison de l'aggravation des déficits sociaux est la crise financière** : en 2006, donc avant la crise, le déficit de l'ensemble du système de retraite était de 2,2 milliards d'euros ; en 2008, il atteignait 10,9 milliards et il devrait être de 32,2 milliards en 2010.
- **Mensonge d'Etat** : « En 2010, il y a 1,8 cotisants pour 1 retraité ; il n'y en aura plus que 1,2 en 2050 et nous ne pourrons plus financer les retraites ». avec une multiplication par 1,8 de la productivité du travail en 40 ans, selon le chiffre du COR, **les 1,2 cotisants de 2050 produiraient autant que 2,2 cotisants aujourd'hui** et donc beaucoup plus que les 1,8 du Gouvernement

Les financements existent, il faut partager les richesses

- En 2008, les revenus financiers nets versés par les seules sociétés financières = **110 milliards €**.
- Les dividendes versés par les sociétés non financières sont passés de 3% en 1982 à, 8% de la valeur ajoutée **76 milliards €**
- Les 500 premières fortunes françaises représentent **196 milliards €**
- Il y en France 378 000 millionnaires en euros
- **24 milliards €** de réductions fiscales pendant la décennie écoulée au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et des droits de succession : plus des deux tiers du déficit de tous les régimes de retraite en 2010 ;
- **70 milliards €** de niches fiscales : plus de deux fois le montant du déficit retraites 2010.
- **45 milliards €** d'exonérations de cotisations sociales

Ce qui génère les déficits n'est pas la dépense publique (qui stagne) mais l'amputation massive des recettes, fiscales et sociales, au seul profit des plus fortunés.

Mobilisons nous : ce sont tous les acquis sociaux d'après 1945 qui sont menacés, les retraites, la protection sociale, les services publics.

Les Français ne sont pas dupes. Une large majorité d'entre eux sait que les projets du Gouvernement sur les retraites sont injustes, et est opposée au report de l'âge légal (sondage ViaVoice 57 % défavorables, 40 % favorables) mais ce désaccord ne suffit pas : il doit se transformer en mobilisation, se traduire dans la lutte. Après le succès des manifestations du 27 mai 2010, le SNES appelle à faire des grèves et des manifestations du 24 juin un véritable succès. Il faut continuer à peser pour la poursuite rapide d'actions d'ampleur, unitaires et interprofessionnelles, afin d'imposer d'autres choix pour les retraites, les salaires et l'emploi dès septembre, période où seront débattus les projets de réformes des retraites.

On a déjà donné !

« le projet de loi présenté par le Gouvernement permet de rééquilibrer le système d'ici 2020 » .*Exposé des motifs loi Fillon Mai 2003*

Main basse sur les salaires des fonctionnaires

3% de cotisations en plus = une journée de salaire par mois (50 à 100 €!) après des années de baisse du pouvoir d'achat. Du jamais vu depuis 1935 (décrets lois Laval).

A méditer

L'espérance de vie « **en bonne santé** » à la naissance *est estimée à 64,2 ans pour les femmes. Elle est plus faible pour les hommes (63,1 ans)*.
Le site officiel de la Sécurité sociale "la fréquence des maladies professionnelles avec arrêt augmente très fortement avec l'âge, surtout après 60 ans, tout comme celle des maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès".

La "Niche Copé" permet à "une personne physique ou morale, holding par exemple, qui vend des parts d'entreprise détenues depuis plus de deux ans", d'empocher "la plus value réalisée à l'occasion de cette vente" **totalelement défiscalisée**. Bénéficiaires [Lagardère](#), Bolloré, les grandes banques". **18,6 milliards € cumulés sur 2008 et 2009"**

Pour tous, 60 ans, 75% du dernier traitement pour 37.5 annuités, 6 derniers mois, maintien du code des pensions.

Jeudi 24 Juin
Manifestation Unitaire Interprofessionnelle
République - Bastille – Nation 14h